



UTILISATION DE LA MARGE DE 6 MILLIONS NOTE TECHNIQUE - 26 AVRIL 2021

8,227 millions ont été prévus pour renforcer le personnel en maison de repos. Comme la mesure ne prendrait cours qu'au 1^{er} octobre 2021, il y a une marge de 6,153 pour des dépenses non récurrentes, one-shot.

En première analyse, quatre pistes sont identifiées :

- actions en termes de qualité ;
- augmentation de la ristourne pour le matériel d'incontinence ;
- réponse à l'absentéisme prévisible découlant des mesures de quarantaine pendant juillet et août ;
- anticipation du refinancement de la partie B2 (petit matériel) de 0,07 à 0,17 euros.

1. SOUTIEN AUX ACTIONS EN TERMES DE QUALITÉ

En vertu de l'article 338 du Cwass :

*« Les établissements pour aînés améliorent de manière continue et assurent la qualité des services rendus en étant centrés sur les besoins, les attentes et le respect des résidents.
Le Gouvernement arrête les mesures nécessaires afin de favoriser l'amélioration continue et la qualité et de développer une volonté de tendre vers l'excellence en la matière ».*

Il n'y a pas eu de moyens pour accompagner cette orientation politique. En Communauté germanophone, une partie du financement des maisons sert dorénavant à des projets en termes de qualité.

Une partie des 6 millions pourrait être allouée aux maisons sur base de leur nombre de lits agréés sous forme d'une subvention facultative qui devrait servir à des actions en termes de qualité. Ces actions seraient des initiatives complémentaires à ce qui est déjà organisé.

Sans être exhaustif, quelques pistes :

- consultation de chaque résident par une diététicienne ;
- visite par un dentiste qui viendrait dans la maison ;
- activités culturelles intra-muros ;
- sortie récréative...

Si elles sont bien menées à large échelle et bénéficient d'une forme de communication, ce type d'actions devrait avoir un impact sur l'image des maisons de repos. Ce soutien aiderait les résidents et le personnel à sortir de la logique de la COVID.

Il est proposé de travailler sur base de lits afin de ne pas pénaliser les maisons qui, en ce moment, ont une occupation plus limitée. Dans la mesure où l'occupation des lits de court séjour est structurellement basse, ils ne seraient pas pris en compte. Les chiffres ci-dessous nous ont été communiqués par l'Aviq pour la situation actuelle.

Lits MR	49 561
Lits MRSP	1 228
CS	1 896
Total	52 685
MR+MRSP	50 789

Budget	8 227 000,00 €
Jours dernier trimestre	92
Budget 3 trimestres	6 153 345,21 €
Lits	50 789
Budget par lit	121,16 €

Avec 50 789 lits, on a au maximum 121,16 euros par lit.

2. AUGMENTATION DE LA RISTOURNE POUR LE MATÉRIEL D'INCONTINENCE

L'idée est d'augmenter, pendant un trimestre, la ristourne prévue pour le matériel d'incontinence (0,34). Cela allègerait momentanément la facture du résidant et constituerait de facto une sorte d' « argent de poche » pour le résidant. Par résidant, cela impliquerait une non-dépense de l'ordre de 131 euros.

Budget	6 153 345,21 €
Journées	17 112 178
Journées 1 trimestre (92 jours)	4 313 207
Montant complémentaire par jour	1,43 €
Idem par résidant	131,25 €

Pour une série de résidants cela permettrait de s'octroyer de facto un petit « extra ».

3. SOUTIEN POUR RÉPONDRE À L'ABSENTÉISME PRÉVISIBLE DÉCOULANT DES MESURES DE QUARANTAINE PENDANT JUILLET ET AOÛT

Pendant les mois de juillet et août, la majorité des membres du personnel va prendre des vacances à l'étranger. Selon les règles actuelles, elle devra observer une quarantaine de 7 jours à son retour. De facto, cela va déforer les équipes et générer un absentéisme. C'est une source d'appréhension sur le terrain.

Une partie des moyens pourrait être utilisée pour faire face à cet absentéisme qui risque d'être très important. Pour une maison de repos de 90 lits, on arrive avec des hypothèses prudentes à près de 227 journées perdues pour quarantaine.

Lits	90
Taux d'occupation	90 %
Travailleur ETP	40,5
(1 ETP pour 2 résidents)	
Nombre travailleur	54
(3/4 temps en moyenne)	
% de travailleurs en vacances à l'étranger	60 %
Jours quarantaine	7
Absentéisme lié à la quarantaine en jours	226,8

À titre indicatif, avec 26 jours de congés et 10 jours fériés, hors absentéisme, un temps plein peut prester 225 jours maximum par an (365-2*52-26-10).

Comme l'impact va se marquer sur 2 mois essentiellement, 227 jours équivaut à près de 6 ETP en fonction sur 2 mois.

À la réflexion, cette mesure devrait être prioritaire dans l'allocation des 6,15 millions et ce, afin de maintenir la qualité de l'accompagnement du personnel en août.

Dans un souci de simplicité, elle pourrait être liquidée en fonction du nombre de lits agréés.

Pour mémoire, avec 50 789 lits, on a au maximum 121,16 euros par lit.

4. REFINANCEMENT DE LA PARTIE B2 DU FORFAIT (PETIT MATÉRIEL) DE 0,07 À 0,17 €

Le refinancement de la partie B2 du forfait (petit matériel) de 0,07 à 0,17 fait partie des besoins spécifiques proposés à l'unanimité par les membres de la Commission sur 2022.

Il a été budgété pour 1,695 millions d'euros.

Le budget de 6 millions permet de l'anticiper sur 2021 tout en laissant une marge pour d'autres mesures.

5. ORIENTATION

Il est proposé d'allouer les 6,15 millions en fonction du nombre de lits à titre de subvention facultative.

Ce montant sera un soutien pour :

- répondre à l'absentéisme découlant des mesures de quarantaine pendant juillet et août ;
- anticiper le refinancement de la partie B2 du forfait (petit matériel) de 0,07 à 0,17 euros ;
- développer des actions en terme de qualité.

Avec 50 789 lits, il serait de 121,16 euros par lit.